

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM07042022
		Document du	12 avril 2022
		Version n°	1
		Page n°	1
<b>Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022</b>			

## Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Martine DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, exceptionnellement au Centre de loisirs Capeau, le jeudi 07 avril 2022 à 19 h 00.

**Etaient présents** : M. le Maire, Mme DURIEU, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. BORIE, Mme RIEU, M. DALL'ORSO, Mme HEDDEBAUX, M. GARCIA, M. HERVE, Mme ORTIGOSA, M. FABRE, M. CHLAKHOFF, Mme HALGAND, Mme THOMAS, M. MAIRE, M. FAURE, Mme WOLFF, Mme TRUTEAU, Mme BENARFA, Mme RICCI-JEAN, M. DAVID, M. FALLAMI, M. GACHON, Mme VERA.

**Ont donné procuration** : M. VERDET, M. LAMOUREUX, Mme MARTINEZ, Mme PRADARELLI, Mme SILVESTRE, M. BONVOISIN.

**Etaient absents** : M. CORBIERE, M. POIRET.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 6 Quorum : 11
---

La séance est ouverte à 19h10 par M. Joël GUIN, Maire.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

### **Élection d'un Président de Séance**

M. le Maire demande à l'Assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en préalable à l'étude de l'ordre du jour, de se prononcer sur l'élection à main levée d'un président de séance, disposition spécifique à la séance de Conseil comprenant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Sur proposition de M. le Maire, Mme Martine DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, est élue à l'Unanimité pour assurer la présidence de cette séance.

Mme DURIEU propose pour Secrétaire de Séance M. Jean-Marc BORIE, élu à l'Unanimité.

Mme DURIEU donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM07042022
		Document du	12 avril 2022
		Version n°	1
		Page n°	2
<b>Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022</b>			

### **Information**

Mme DURIEU informe l'Assemblée que M. Romain COTTAREL, Conseiller Municipal du groupe « Vedène C'est Vous ! », a démissionné de ses fonctions et qu'il est remplacé par M. Donovan GACHON.

Mme DURIEU informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 juin 2022 à 19 h 00.

Mme DURIEU annonce le retrait à l'ordre du jour du point inscrit en Ressources Humaines.

Mme VERA déclare que son groupe ne prendra pas part au vote des délibérations n°1 à 4 du fait de l'absence de commission des Finances.

M.FALLAMI fait part de sa déception quant à la démission de M. COTTAREL, regrette que ce dernier ne soit pas aller au bout de ses engagements.

Mme DURIEU entame l'ordre du jour par les points inscrits en Finances.

### **Finances**

#### **1. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2020**

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
<b><u>DEPENSES</u></b>			
Dépenses de Fonctionnement	16 299 712,40 €	15 012 187,53 €	
Dépenses d'Investissement	4 290 135,67 €	2 719 837,84 €	672 063,02 €
<b><u>RECETTES</u></b>			
Recettes de Fonctionnement	16 299 712,40 €	16 857 859,00 €	
Recettes d'Investissement	4 290 135,67 €	4 245 162,32 €	50 978,12 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 845 671,47 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		1 525 324,48 €	
DEFICIT RAR D'INVESTISSEMENT			621 084,90 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		2 749 911,05 €	

*M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.*

*Mme VERA et M. BONVOISIN ne prennent pas part au vote.*

<b>Vote</b>		
<b>POUR : 26</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 2</b>
		M. FALLAMI M.GACHON

M. le Maire rejoint la séance.

## 2. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Principal tel que dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021.

Mme VERA et M. BONVOISIN ne prennent pas part au vote.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. FALLAMI M.GACHON

## 3. Budget Principal – Affectation des Résultats 2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- l'affectation de l'excédent de fonctionnement ainsi qui suit :
  - Article 002 (recette) – Excédent antérieur reporté 1 845 671,47 €
- l'affectation de l'excédent d'investissement ainsi qui suit :
  - Article 001 (recette) – Excédent antérieur reporté 1 525 324,48 €.

Mme VERA et M. BONVOISIN ne prennent pas part au vote.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. FALLAMI M.GACHON

## 4. Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2022

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, qui présente ce budget section par section et chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement, à la somme de 16 810 859,47 €
- en section d'investissement, à la somme de 5 137 320,85 €.

Mme VERA et M. BONVOISIN ne prennent pas part au vote.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 2	ABSTENTIONS : 0
	M. FALLAMI M.GACHON	

Référence	CM07042022
Document du	12 avril 2022
Version n°	1
Page n°	4

**Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022**

### 5. Budget Principal - Vote des Taux 2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2022 qui restent inchangés, comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) ..... 44,38 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) ..... 75 %

Elle rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation n'est plus soumis au vote de l'Assemblée.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 4
		M. FALLAMI M.GACHON Mme VERA M. BONVOISIN

### 6. Autorisation de Programme et des crédits de paiement – Construction de la Salle des Fêtes – Actualisation n°1

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide la modification de l'Autorisation de Programme (AP) n° 20213 « construction de la salle des fêtes » entraînant de facto une actualisation de la répartition pluriannuelle des Crédits de Paiement (CP) au titre des exercices 2022 à 2025 comme indiquées dans l'échéancier ci-dessous :

Dépenses d'investissement	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement Exercice 2021	Crédits de paiement Exercice 2022	Crédits de paiement Exercice 2023	Crédits de paiement Exercice 2024	Crédits de paiement Exercice 2025
<b>Construction salle des fêtes</b>	2 220 048 €	24 048 €	200 000 €	550 000 €	630 000€	816 000 €

dit que les crédits de paiement 2022 affectés à l'opération n° 20213 «Construction de la salle des fêtes » figurent au Budget Primitif 2022 en dépenses d'investissement et autorise Monsieur le Maire d'engager et mandater les dépenses pluriannuelles correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 2	ABSTENTIONS : 2
	Mme VERA M. BONVOISIN	M. FALLAMI M. GACHON

### 7. Autorisation de Programme et des crédits de paiement – Mise en conformité AD'AP pour les bâtiments recevant du public – Création

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'ouvrir l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° AP 20224 pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) des bâtiments communaux telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

## Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022

Dépenses d'investissement	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement Exercice 2022	Crédits de paiement Exercice 2023
<b>Programmation AD'AP</b>	1 072 000 €	510 000 €	562 000 €

dit que les crédits de paiement (CP) 2022 affectés à l'opération n° AP 20224 « Programmation accessibilité AD'AP » figurent au Budget Primitif de l'exercice concerné et feront l'objet d'inscription budgétaire pour l'exercice 2023 en section d'investissement, accepte l'ouverture des crédits budgétaires en section d'investissement relatifs aux crédits de paiement (CP) 2022 soit en dépenses 510 000 € (Cinq Cent Dix Mille Euros), soit en recettes 154 000 € (Cent Cinquante Quatre Mille Euros) au titre du Budget Primitif 2022 et autorise Monsieur le Maire d'engager et mandater les dépenses pluriannuelles correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Vote		
<b>POUR : 29</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 2</b>
		Mme VERA M. BONVOISIN

### 8. Constitution d'une provision pour créances douteuses

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal actualise annuellement le montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1, en appliquant le taux de 15%, décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer au 31 décembre 2021 pour un montant de 4 830,62 € (Quatre Mille Huit Cent Trente Euros Soixante Deux Centimes) et dit que les crédits relatifs aux provisions pour créances douteuses figurent au Budget Primitif 2022, en dépense de fonctionnement au chapitre 68 « Dotations aux provisions », à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Vote	
<b>Unanimité</b>	

### 9. Subventions pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) au titre du Plan de Déplacement Urbains (PDU)

Sur proposition de Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, et suite à la décision du Conseil Municipal du 04 avril 2019 d'accorder des subventions en faveur des résidents vedénais pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dans la limite de 100 € par vélo et par famille, le Conseil Municipal approuve le versement de 100 € à quatre nouveaux acquéreurs de VAE ayant déposé une demande auprès des services municipaux, soit un total de 400 €.

Vote		
<b>POUR : 29</b>	<b>CONTRE : 2</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>
	M. FALLAMI M. GACHON	

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM07042022
		Document du	12 avril 2022
		Version n°	1
		Page n°	6
<b>Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022</b>			

Mme DURIEU poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en Urbanisme/Foncier en laissant la parole à M. le Maire.

### Urbanisme/ Foncier

#### **10. Règlement Intérieur des cessions mobilières et immobilières de la Commune – Modification**

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement interne des cessions mobilières et immobilières de la Commune, modification portant sur la composition de la Commission d'ouverture des offres en matière de cessions immobilières ainsi que la composition de la Commission d'ouverture des offres en matière de cessions mobilières.

Vote		
<b>POUR : 29</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 2</b>
		M. FALLAMI MGACHON

#### **11. Convention ENEDIS / Commune (Régularisation) – Parcelles AY 437 et AY 438 – Etablissement à demeure d'un poste de transformation et Réseau Souterrain**

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour les parcelles AY 437 et 438 afin d'y établir à demeure un poste de transformation de courant électrique et 5 canalisations souterraines sur une longueur de 52 mètres environ.

Vote		
<b>POUR : 29</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 2</b>
		Mme VERA M. BONVOISIN

Mme DURIEU poursuit l'ordre du jour pour le point inscrit en Administration Générale en laissant la parole à M. le Maire.

### Administration Générale

#### **12. Actualisation du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal, du fait du contexte économique actuel dû à la crise sanitaire du Covid-19, décide de conserver les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de 2022 pour 2023, comme suit :

**Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022**

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (support numériques)	
Superficie > à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> autres que scellées au sol	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 20 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
<b>Exonérée</b>	<b>30.80 €</b>	<b>30.80 €</b>	<b>61.60 €</b>	<b>15.40 €</b>	<b>30.80 €</b>	<b>46.20 €</b>	<b>92.40 €</b>

**Vote****Unanimité****Rendu Compte de Décisions**

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n°2022-006, 2022-023, 2022-024, 2022-025, 2022-028, 2022-033, 2022-035, 2022-038, 2022-039, 2022-040, 2022-041, 2022-042, 2022-043, 2022-044, 2022-045, 2022-046, 2022-047, 2022-048.

**Décision n°2022-035**

Mme VERA demande si le tarif correspond à l'ensemble de la prestation conclue avec CL. Animations pour la programmation d'animations musicales à l'occasion des soirées Food Trucks, les premiers mardis de chaque mois, sur la Place du Petit Pont, du 5 avril au 11 octobre 2022 pour un montant total de 450,00€ TTC.

M DALL'ORSO répond que le tarif correspond bien à la totalité de la prestation.

**Décision n°2022-048**

Mme VERA demande les raisons de la désignation d'un avocat.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un différend avec un agent.

**Questions diverses**

Aux questions du groupe Vedène Autrement.

**Manifestation Lundi de Pâques**

Mme VERA demande confirmation quant à l'absence de manifestations pour Pâques.

M. DALL'ORSO confirme l'absence d'animations.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM07042022
		Document du	12 avril 2022
		Version n°	1
		Page n°	8
<b>Conseil Municipal du jeudi 07 avril 2022</b>			

Mme DURIEU ajoute qu'au moment de programmer les manifestations, il y avait une incertitude liée à la crise sanitaire du Covid-19 et que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de programmation pour le lundi de Pâques.

#### Toilettes du Parc Bardi

Mme VERA informe l'Assemblée que des administrés et associations lui ont indiqué que les toilettes situées au Parc Bardi sont fermées depuis plusieurs mois.

M. DOUCENDE prend note de l'information, indique le nécessaire sera fait et regrette que Mme VERA attende la séance du Conseil Municipal pour l'en informer.

M. BORIE rappelle que les associations doivent avoir le réflexe de s'adresser à la Maison des Associations pour faire remonter ce genre d'information.

#### Aux questions du groupe Vedène C'est Vous.

#### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. GACHON demande des explications quant à l'augmentation de 10% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire répond qu'une réponse ultérieure sera apportée.

Mme DURIEU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, clôture la séance à 20h06.

Fait à Vedène, le 12 avril 2022

La 1<sup>ère</sup> Adjointe


  
 Martine DURIEU



**Affiché, le 15 AVR. 2022**